



Loi borloo, retard de livraison

Par **eric faure**, le **08/05/2009** à **14:33**

Bonjour, nous avons fait une loi Boorlo: objectif défiscalisation. Le programme immobilier a pris du retard, fin effective septembre 2009 alors qu'initialement prévue décembre 2008. La banque (GE MONEY a Paris!) nous prélève depuis janvier les échéances du crédit alors que les loyers eux, ne tombent pas encore!!! Nous leur avons demandé de stopper ces prélèvements!!
Est-ce normal, et que pouvons-nous faire? La difficulté réside dans le fait qu'ils n'ont pas d'agence sur place. (sur Lyon).
Nous souhaitons qu'ils arrêtent les prélèvements jusqu'à la remise des clés. Et est-il possible d'obtenir un remboursement des échéances prélevées sur ces échéances?
Est-il légal qu'il nous prélèvent déjà alors que le programme n'est pas terminé?